



Lettre d'huissier reçu surprise

Par **QUEBELLA**, le **16/12/2014** à **10:09**

bonjour je souhaiterais avoir des renseignements sur: mon beau pere etait dans les annees 90 avec une dame, il s'est porte garant pour elle ! pour un credit de voiture. voila qu'il n'est plus avec depuis 1997, qu'elle, entre temp c'est marie et elle est decede il y a 3 ou 4 ans. il vient de recevoir un courrier simple (pas de recommandé) , lui indiquant qu'il etait redevable de plus de 10000€!! sur quoi il est reste tres surpris apres tant d'annees et surtout une telle somme! mes questions sont: es ce normal apres tant d'annee de lui demande cette somme? meme si la dame est decede depuis 3 ou 4 ans? quelle a ete marie et a 2 enfant? es ce normal? y a t il un recours a faire car il ne detien pas une telle somme il a 59 ans et gagne un simple smic il vie pacsé avec ma mere qui est handicapé! ne va t on pas lui saisir a elle aussi? merci de vos reponses!

Par **aguesseau**, le **16/12/2014** à **10:28**

bjr,
en autres conditions, votre beau-père devait recevoir tous les ans, une information de l'organisme de crédit, lui indiquant l'état des sommes éventuellement dues au titre de la caution.
en outre il faut vérifier si la caution n'était pas pour une durée déterminée et/ou un montant déterminée.
si c'est une lettre simple, ne faites rien.
il faudrait retrouver l'acte de cautionnement qui indique les limites de la caution.
cdt